



Compte rendu du conseil municipal du 11 octobre 2016

Présents : GUILLET Nelly – JALLIFIER Rémy – OTTENHEIMER Thomas - TIMSONNET Philippe - PELLISSIER Denis – Johann PONCON - REGGIANNI Isabelle- - TESTON Jonathan — Nicole GAMONET VIDAL - Marlène BARBIER

Excusée : Magalie ANTRESSANGLE

Secrétaire de séance : Isabelle Reggiani

Autre(s) personne(s) présente(s) : Audrey Charrasson- Faure Gilbert- Murat Christian

**Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour le point suivant : convention CDG Assistance Retraite-
Approuvé à l'unanimité des présents**

L'ordre du jour a appelé les points suivants :

Ordre du jour

1. **Finances** : Décision Modificative – sollicitation Réserve Parlementaire pour projets patrimoniaux – frais de mission
2. **Gélinotte** : Réponse de l'association aux décisions du Conseil Municipal
3. **Déneigement** :
4. **Contrat de prestation de secours sur les pistes de skis** : délibération
5. **Bâtiments communaux** : choix architecte Salle des fêtes / appartement presbytère....
6. **Numérotation Postale** : compte rendu des travaux engagés
7. **Borne électrique** : emplacement à valider
8. **Bascule** : projet de convention à valider
9. **Vercorsoleil** : projet de convention pour l'installation des panneaux sur le bâtiment de la Gélinotte
10. **Planning** : commission personnel /réunions publiques
11. **Questions diverses**

1. Finances :

o Décision Modificative Budget Principal

La Trésorerie de La Chapelle a demandé à ce que la Décision Modificative prise lors du Conseil de Septembre concernant l'acquisition d'un nouveau véhicule soit corrigée. Présentée au Conseil Municipal, **cette proposition est acceptée à l'unanimité.**

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 21571 : Matériel roulant		32 500.00 €
D 21578 : Autre matériel et outillage	15 184.00 €	
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	15 184.00 €	32 500.00 €
R 024 : Produits des cessions		17 316.00 €
TOTAL R 024 : Produits des cessions		17 316.00 €

o Aides publiques à l'investissement

Thomas Ottenheimer informe que les dossiers d'aides à l'investissement présentés lors du Conseil de Septembre (rénovation des volets communaux et mise en place d'une borne de service pour l'Aire de camping car) ne sont pas éligibles à la dotation cantonale. Il est donc proposé de déposer auprès des Parlementaires des demandes de financement à travers leur réserve parlementaire et de délibérer dans ce sens. **Cette proposition est approuvée à l'unanimité**

o Coupes Forestières

La parcelle 11 mise en vente en Septembre n'a pas trouvé preneur (1 seule proposition reçue et jugée beaucoup trop basse par rapport à l'estimation de l'ONF). Pour cette année, on constate une perte de 16 000 € environ sur les

recettes forets (non vente parcelles 11 et 27- recette moindre sur parcelle 8). Denis Pellissier est mandaté pour négocier avec l'ONF afin de voir si une contre proposition peut être faite pour la parcelle 11.

- Prise en charge des frais de Missions :

Thomas Ottenheimer rappelle au Conseil Municipal qu'il est appelé à représenter la commune à différentes manifestations liées aux « villes Compagnon de la Libération » et qu'il doit se rendre régulièrement à Paris pour certaines de ces manifestations. Le Conseil National des Communes Compagnons de la Libération ne prend désormais en charge qu'une partie des frais d'hébergement (lorsqu'il y a lieu) , il demande à ce que la commune lui rembourse le reste à charge, une fois déduit la prise en charge de l'association. Pour le déplacement de Septembre, le montant de la prise en charge s'élève à 62 Euros.

L'article R 2123-22-1 prévoit que les membres du conseil municipal chargés de mandats spéciaux par leur assemblée peuvent prétendre, sur justificatif de la durée réelle du déplacement, d'une part, au paiement d'indemnités journalières destinées à rembourser forfaitairement leurs frais supplémentaires de repas et de nuitée nécessités par l'exercice de ces mandats et, d'autre part, au remboursement des frais de transport engagés à cette occasion.

Cette proposition est acceptée à la majorité (une abstention : T Ottenheimer)

Le Conseil National des Communes Compagnons de la Libération doit rediscuter du financement des frais de déplacements lors du Conseil d'Administration du 28 novembre.

2. Gélinotte : Réponse de l'association aux décisions du Conseil Municipal

Depuis plusieurs mois, et dans la perspective de la fin du remboursement du principal emprunt en cours pour la Gélinotte, le Conseil Municipal a engagé des discussions avec l'association du foyer de fond afin de clarifier les relations entre la Commune et l'association et aboutir à une révision de la convention.

Lors du Conseil d'Administration de l'Association du 06 Juin 2016, les élus municipaux représentés au CA de l'Association avait proposé le fonctionnement suivant : « la commune détermine un loyer de base fixe indépendant des remboursements d'emprunt en cours ou à venir, porte le financement des investissements lui revenant en majorant le loyer du coût de financement de ces investissements. Les investissements relevant de la commune et portés par la commune seraient ceux concernant le bâti et tous les investissements liés à l'exploitation et à l'usage fait du bâtiment seraient à la charge de l'association».

Lors du Conseil Municipal du 09 Juillet, les élus, s'appuyant sur les estimations des services des domaines (loyer estimé entre 1 333 et 2 000 Euros), avaient décidé que le loyer de base resterait à son niveau actuel (1 100 Euros) et que le coût des investissements serait répercuté en totalité sur le loyer. Si globalement le fonctionnement proposé par le Conseil Municipal a été accepté par l'Association, cette dernière a exprimé son désaccord sur le montant du loyer et sur le principe de répercussion en totalité du coût de financement des investissements. Thomas Ottenheimer avait alors suggéré à l'Association de soumettre une contre proposition au Conseil Municipal.

Cette contre proposition a été déposée en Mairie début Octobre. L'Association demande que le loyer soit fixé à 800 Euros par mois et que le coût des investissements soit répercuté pour moitié sur le loyer, l'autre moitié restant à la charge de la Commune.

Thomas Ottenheimer a proposé au Président et Vice Président de l'Association d'être présents au Conseil Municipal.

Après présentation des propositions, échanges avec le Président et Vice Président de l'association et tour de table, il se dégage 2 propositions :

Proposition 1 : le loyer est fixé à 1 100 Euros et le coût des investissements futurs est répercuté pour moitié sur le loyer, l'autre moitié restant à la charge de la commune

Proposition 2 : le loyer est fixé à 950 Euros et le coût des investissements futurs est répercuté pour moitié sur le loyer, l'autre moitié restant à la charge de la commune

Soumises au vote, la proposition 1 obtient 5 voix (Thomas Ottenheimer-Philippe Timsonet-Johann Ponçon-Rémy Jallifier-Isabelle Reggiani) et la proposition 2 obtient 5 voix également (Marlène Barbier-Nelly Guillet-Nicole Gamonet-Jonathan Teston-Denis Pellissier). En cas d'égalité, la voix du Maire est prépondérante et c'est donc la proposition 1 qui est validée. ***C'est donc la proposition 1 qui est retenue à la majorité relative***

3. Déneigement : conventions – Recrutement saisonnier – note information-astreinte

Thomas Ottenheimer présente un point d'avancement sur l'organisation du déneigement de l'hiver suite à la réunion de travail du Conseil Municipal le 26 Septembre et demande au Conseil Municipal de valider le recrutement de 3 chauffeurs saisonniers (2 pour le chasse neige et 1 pour le tracteur) ainsi que les astreintes de l'hiver. **Cette demande est approuvée à l'unanimité.**

La réunion publique du 22 novembre sera l'occasion de présenter l'organisation du déneigement de l'hiver 2016-2017 et comme l'an passé elle sera complétée d'une note d'organisation diffusée à la population.

4. Prestation Secours Pistes de Skis :

Comme chaque année, il convient de désigner un prestataire pour assurer la prestation secours sur les pistes de skis qui se trouvent sur le territoire communal.

Vu l'article 4 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics

Vu l'article 27 du décret n° 2016 -360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Il est proposé de désigner le département de la Drôme comme prestataire de secours, concernant les sites Col de Rousset et Vassieux en Vercors. Le présent contrat sera conclu pour une durée d'un an à compter de sa date de signature. Il est renouvelable deux fois par reconduction expresse. Le présent contrat est conclu jusqu'à la fin de saison 2018-2019. **Décision approuvée à l'unanimité**

5. Bâtiments communaux :

o choix architecte Salle des fêtes

Pour mémoire, le conseil municipal a acté le principe de recourir à un architecte pour faire réaliser un audit et un chiffrage des travaux de la salle des fêtes communale. Après avoir sollicité différents devis, il est proposé de retenir le cabinet d'Architecte Charles COLOMB, accompagné dans sa mission des BET MATHIEU ET MANGANO et MOUNIER PEYRIN pour une prestation d'un montant de 4000€ HT (4800.00€ TTC). **Cette Décision est approuvée à l'unanimité**

Cette prestation consiste en différentes étapes :

- Un relevé d'état des lieux
- Examen et synthèse des différents diagnostics (amiante/ contrôle périodique électricité)
- Diagnostic solidité structure (notamment entrée et salle de rangement)
- Propositions d'aménagements pour l'accessibilité du bâtiment
- Relevés techniques fluides et des installations existantes (Chauffage –Ventilation-plomberie-électricité) suivant besoins / thermiques- avis sur les équipements existants propositions d'interventions relatives à l'amélioration du confort, de la mise en sécurité et performance énergétique
- Estimation des travaux par postes de dépenses afin de permettre une hiérarchisation et un phasage éventuel des travaux

o Appartement presbytère

Thomas Ottenheimer et Jean Michel REY, responsable de l'association Paroissiale, ont fait un tour de l'Eglise. Ils ont constaté des dégradations sur un des murs ainsi qu'une fuite d'eau provenant de la zinguerie : des devis vont être demandés pour estimer le coût des travaux.

Ils se sont rendus également au logement mis à disposition de la paroisse (logement dit « du curé » afin d'étudier la possibilité de récupérer la partie étage, non utilisée actuellement. Cet étage pourrait, après quelques travaux (Isolation de la cage d'escalier et création porte accès avec appartement de la cure), être intégré à l'appartement attenant, Mr François Lejeune et Mme Magnin Rachel, ayant fait connaître leur intérêt d'agrandir le logement actuel. Cette visite a été l'occasion de constater une série de dysfonctionnements à corriger rapidement (compteur électrique de l'appartement de la cure dans l'appartement du curé, eau de l'appartement du curé attaché au compteur d'eau de l'appartement de la Cure, sur consommation de chauffage). Des devis ont d'ores et déjà été demandés pour corriger les dysfonctionnements du chauffage.

Mr Rey a également fait constater le dysfonctionnement des horloges du clocher, jusqu'en 2013, un contrat liait la collectivité avec l'entreprise PACARD. Ce contrat n'a pas été renouvelé en raison des contraintes budgétaires, à voir si ce contrat sera reporté à compter de l'exercice budgétaire 2017.

6. Numérotation Postale : compte rendu des travaux engagés

Philippe Timsonet présente le travail réalisé par le groupe de travail sur le dossier de la numérotation postale : le principe a été de respecter les lieux dits existants, et les us et coutumes des habitants.

Il sollicite l'aval sur 2 points précis qui causent problème sur la dénomination des lieux : il est retenu que le quartier de Mme Bernard et Mr et Mme Barbier (..) sera appelé « les Rullons » et que le quartier de Mrs Gemard- Cendrini-Cecconi....gardera l'appellation « Chaumas »-

Il a fallu par ailleurs créer de nouvelles voies ou dénominations, l'ensemble de ces dénominations sera présenté lors de la réunion publique qui se tiendra le 28 octobre prochain. A l'issue de la Réunion publique des ajustements pourront être faits à la marge, le prochain conseil Municipal sera amené à entériner définitivement les noms des voies et rues de la commune, lors d'un prochain conseil municipal pour valider la numérotation postale de notre commune.

7. Borne électrique : emplacement à valider

Pour rappel : La commune de Vassieux en Vercors a souhaité voir installer sur le territoire communal une borne à rechargement pour les véhicules électriques. Ce dossier est porté par le SDED DROME. Il convient à ce jour de définir l'emplacement définitif.

Il est finalement proposé d'acter l'emplacement suivant : Place des Martyrs du 21 juillet (en face de l'immeuble de Mme FAURON) – Un aménagement bitumé est à prévoir, à charge de la commune (des devis ont été sollicités). ***Cette proposition est acceptée à la majorité (9 pour -1 contre Johann Ponçon)***

8. Bascule : projet de convention à valider

Thomas Ottenheimer rappelle le projet de mise en place de convention pour accueillir sur le territoire communal le projet de bascule Poids Lourds, après plusieurs échanges avec l'ONF, la convention est en cours de finalisation, Mr le Maire informe que ce projet de convention sera transmis pour lecture aux conseillers, dès qu'il obtiendra leur accord, cette convention sera signée (une délibération a déjà été prise en ce sens lors du conseil du 9 juin 2016 pour acter la signature de la convention). ***Cette Décision est approuvée à l'unanimité***

9. Vercorsoleil : projet de convention pour l'installation des panneaux sur le bâtiment de la Gélinotte

Après de nombreux échanges et de longues semaines de rédaction et de relecture, la convention est enfin en phase finale de réalisation, il convient désormais au élu du conseil Municipal d'acter cette dernière :

Thomas Ottenheimer rappelle que le Conseil Municipal a mis à disposition de la SAS VERCORSOLEIL les toitures des bâtiments Ecole- Garage Communal- Centre d'hébergement de la Gélinotte.

Il présente le projet de convention pour le bâtiment Gélinotte soumis par la société VercorSoleil, convention tripartite entre la Société, la Commune DE Vassieux en Vercors propriétaire des lieux et le locataire du Centre d'Hébergement la Gélinotte, à savoir l'Association Foyer. Il propose au Conseil Municipal de valider cette convention. ***Cette proposition est approuvée à l'unanimité***

10. Convention retraite CENTRE DE GESTION DE LA DROME

Thomas OTTENHEIMER rappelle que le CDG 26 propose des missions d'assistance Retraite CNRACL, il propose de renouveler cette convention qui permettra d'être assistée dans la réalisation totale des processus matérialisés et dématérialisés et actes transmis à la Caisse Nationale de Retraites des Agents de la Collectivités Territoriales (CNRACL) ***Cette proposition est approuvée à l'unanimité***

11. Planning : commission personnel /réunions publiques

- Vendredi 28 octobre à 19h00 : Réunion Information Numérotation Postale/ extinction éclairage public
- Lundi 31 octobre à 15H : réunion Associations /Commerçants
- Vendredi 4 novembre à 9h00 : réunion Musher-ONF-ACCA
- Vendredi 4 novembre 13h30 : ouverture des plis Marché Assurance
- Lundi 7 novembre à 9h : Réunion service des routes –Conseil Départemental
- Lundi 7 novembre à 17h00 : Réunion Commission Personnel
- Lundi 7 novembre à 18h00 : Réunion SDED abonnés chauffage réseau

- Vendredi 11 Novembre 11h30 : Cérémonie
- Lundi 14 Novembre à 20h30 : Conseil Municipal
- Mardi 22 Novembre à 20h00 : Réunion Publique : déneigement-dossiers en cours

12. Questions diverses et tour de table :

Thomas Ottenheimer présente un compte rendu sur :

- L'Assemblée Générale du Conseil National des Communes Compagnons de la Libération
- Les réunions qui se sont déroulés avec les élus des 4 montagnes concernant un élargissement de la fusion Royans/Vercors au 4 Montagnes. Les discussions vont se poursuivre avec aucun espoir d'aboutir au 01 Janvier 2017 et des espoirs modérés pour le 01 Janvier 2018
- Le dossier d'urbanisme de Mr et Mme Bourron. Lors de l'audience du 22 septembre, le représentant du Procureur de la République, après un rappel à la loi et un rappel des peines encourues (amende de 6 000 Euros), a demandé à Mr et Mme Bourron le démantèlement complet de la construction ainsi que de la dalle béton d'ici fin Octobre. Le démontage avait été engagé avant l'audience. Si la demande du représentant du Procureur est respectée, le dossier sera classé sans suite. Thomas Ottenheimer informe ne pas avoir réclamé d'amende.

Denis Pellissier présente une synthèse des travaux préconisés par Véolia pour améliorer le rendement du réseau et répondre aux exigences du Grenelle de l'environnement. Les travaux sont estimés à près de 1 ME ! Les Elus vont demander des explications complémentaires à Véolia afin de connaître avec exactitude la baisse subite et considérable du rendement depuis 2014 (rendement en baisse de plus de 65% à moins de 48%)

Denis Pellissier informe que les travaux de la STEP (prévus au budget) seront engagés avant l'hiver, l'entreprise CLET ne fera finalement pas les travaux (elle avait proposée un devis avec l'intervention des services techniques pour le démontage et la réinstallation de la pompe; l'intervention des services techniques n'étant pas envisageable actuellement, l'entreprise Clet a préféré retirer son offre). Un devis a donc été demandé à l'entreprise LATON

P Timsonet informe que le projet de mise en place de hot spot Wifi Cigale n'est finalement pas retenu, ce projet avait été évoqué pour pallier l'absence de réseau par les opérateurs sur notre commune, cette solution n'est pas retenue car elle est onéreuse pour une portée jugée trop limitée. Une couverture normale en 3G du territoire devrait permettre à tous les possesseurs de tél mobile d'obtenir les infos par internet. Une action commune a été engagée vers Orange.

La séance est levée à 00H00
Prochain Conseil Lundi 14 Novembre à 20h30

Le secrétaire de Séance,
 Isabelle Reggianni



Vassieux-en-Vercors
 Commune Compagnon de la Libération